

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 11 avril 2011

L'an deux mille onze et le onze avril à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 5 avril 2011, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, MM. GUERRERO, LAFON.

Mmes et M. les conseillers : Mmes HELY, LAMOTHE, MM. DUCOUSSO, FRANCESCHINIS.

Mme HELAND arrive après le point n° 3 « point sur le projet école ».

Avaient donné pouvoir :       Mme NADEAU à Mme DARMAILLACQ  
  Mme SANTOS à Mme HELAND

Etait excusée :                   Mme HUC

Etaient absents :               Mme LARRAILLET, M. AUGUEUX.

Ordre du jour :

- **délibération autorisant la signature de la convention pour la pose de bordures et la réalisation d'un trottoir sur R.D. 109 à Jean Dubos**
- **sens unique Jean Dubos**
- **point sur le projet d'extension de l'école**
- **subventions aux associations pour 2011**
- **vote du taux des 3 taxes directes locales**
- **vote du budget 2011**
- **point sur la réunion du projet d'assainissement collectif du 8.04.2011**
- **questions diverses**

*Document envoyé par mail :*

- compte rendu du conseil municipal du 14 mars 2011
- avis de la CDC sur le sens unique à Jean Dubos

*Documents joints :*

- tableau de préparation des subventions pour associations
- tableau des 3 taxes locales
- budget 2011

Est désigné secrétaire de séance : M. LAFON assisté de Mme LEY Florence.

Le compte rendu du conseil municipal du 14 mars 2011 est signé par tous les membres présents ou représentés.

### **1) délibération autorisant la signature de la convention pour la pose de bordures et la réalisation d'un trottoir à Jean Dubos sur la R.D. 109**

Le Centre Routier Départemental avait refusé la création d'un caniveau sur la R.D. n°109 au quartier Jean Dubos. Après une concertation avec la Communauté de Communes de Podensac, il a accepté ces travaux.

Le maire lit la convention.

#### DELIBERATION

Le conseil municipal,

Après délibéré accepte la convention pour la pose de bordures et la réalisation d'un trottoir au quartier Jean Dubos sur R.D.109 et charge le Maire de signer ce document et tout document qui s'y rapporterait.

La convention est jointe à la présente délibération.

VOTE : unanimité

### **2) sens unique au quartier Jean Dubos**

Lors du précédent conseil, il y avait eu des échanges sur l'instauration d'un sens unique au quartier Jean Dubos.

Le 29 mars, les services techniques de la C.D.C. ont émis un avis défavorable pour la mise en circulation en sens unique au quartier Jean Dubos.

Des viticulteurs avaient également émis des réserves vu la présence de deux angles droits et l'étroitesse de la voie à l'intérieur de ce quartier rendant difficile la circulation de leurs engins.

Les élus, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décident de ne pas donner suite à ce projet.

### 3) point sur le projet école

- Le maire informe les élus que la commission appel d'offres s'est réunie aux dates suivantes :
  - 30 mars, pour l'ouverture des plis
  - 9 avril, pour dépouiller et valider les offres après vérification de leur pertinence par M. BILLA, architecte, maître d'œuvre du projet.

31 entreprises ont déposé leurs dossiers d'offres sur les 45 demandes de consultation.

Le total des travaux s'élève à 423 569.74 € H.T. La construction d'un bâtiment BBC occasionne un surcroît de 15 %.

- La démarche pour mettre en place une Convention d'Aménagement d'Ecoles avec le Conseil Général est lancée.

Une demande d'attribution d'une dotation parlementaire a été faite.

### 4) subventions aux associations pour 2011

M. FRANCESCHINIS présente la nouvelle association dont il est vice-président : « **Les mains de jardin** ». La Présidente de cette association est Mme Annie HAYET. Cette association a pour objet de promouvoir une activité de jardinage dans un cadre d'échange et de respect de l'environnement, à travers notamment la création et l'administration d'un espace commun de convivialité, un jardin partagé (jardin créé ou animé collectivement, ayant pour objet de développer les liens sociaux de proximité). Aucune commercialisation n'aura lieu.

Il souligne que le maire les avait reçus et leur avait proposé un terrain communal, et ceci à titre gracieux. Pour l'instant, le terrain de Mme HAYET leur est suffisant. Mais cette association pourrait être amenée à se développer.

Tous les élus sont favorables pour encourager cette initiative.

A la question de Mme DARMAILLACQ, M. FRANCESCHINIS répond que la majorité des familles adhérentes ne sont pas pujolaises.

ASSOCIATIONS	2009	2010	PROPOSITIONS 2011
INFORMATIQUE	1 200.00	1 200.00	1 300.00
TELETHON		350.00	*a 350.00
CHASSEURS	1 000.00	1 000.00	*b 1 000.00
FOOT	2 600.00	2 600.00	*c 2 000.00
JUMELAGES	500.00	*d 1 000.00	1 100.00
COMITE FETES	600.00	1 600.00	*e 1 800.00
A.C.P.G.	160.00	160.00	160.00
SAPEURS POMPIERS	100.00	100.00	100.00
CROIX ROUGE	300.00	Pris en charge par CCAS	
A.D.M.R.	100.00	100.00	100.00
A.P.P.	450.00	450.00	*f 600.00
JSP LANGON	50.00	50.00	50.00
SEME	200.00	350.00	500.00
LES P'TITS CIRONS VERTS		200.00	Pris en charge par RPI
DETENTE LOISIRS AMITIE		250.00	500.00
ATD QUART MONDE		800.00	0.00
LE BOUZIG PREIGNACAIS			*g 500.00
LES MAINS DE JARDIN			250.00
DEPENSES TOTALES	7 260.00	10 210.00	10 310.00
BUDGET	10 000.00	10 760.00	10 760.00

\*a : concerne le Téléthon 2010

\*b : **chasse** : maintenu à 1 000 € si organisation « journée nature », sinon 500 €

\*c : Le maire fait un historique des subventions attribuées à cette association.

Sur le compte rendu du conseil municipal du 26 juillet 2004, il était écrit :

« échange de correspondances suite à consommation excessive d'électricité, 1 826,70 € (convecteurs branchés toute la semaine et projecteurs souvent allumés).

Proposition de mise sous observation de la gestion du club de **foot** et changement du nom du redevable si autres dérapages. »

Suite à cette remarque, M. CLAVIER, nouveau maire avait proposé une subvention pour l'année 2005 à 2 000 €, l'association prenant à sa charge les factures d'eau et d'électricité.

En 2008, la subvention était portée à 2 600 € à la demande du club car celui-ci s'était engagé à pour la formation d'un arbitre.

Cela ne s'étant pas fait, le maire a rencontré le Président de l'association qui comprend la position du conseil de diminuer la subvention de 600 €.

\*d : le **jumelage** a restitué 200 € (sur budget 1 200 €) pour la suspension de la préparation du jumelage avec le Kirghizistan

\*e : **comité des fêtes** : 1600 + 200 (étagère achetée pour effectuer du rangement dans la salle du bas du foyer). Cette étagère a été posée et un rangement a été réalisé. Mme DARMAILLACQ souligne que la salle est en parfait état.

\*f : M. GUERRERO informe les élus de la composition du bureau de l'**APP** : il reste Président, Mme LACOUÉ trésorière et M. VAMECK est élu secrétaire.

Il relate le lâcher « pédagogique » de truites dans l'Arec avec les élèves de l'école de Pujols et expose les projets qui vont s'ajouter à l'entretien régulier des terrains bordant notre ruisseau :

- vers la fin de l'automne, alevinage (goujons et gardons) avec les enfants des écoles
- projet d'entretien écologique : clôture des terrains le long de l'Arec (du VC n°6 église à Cap de Hé) avec installation de 2 ou 3 chèvres ou moutons
- concours de peinture sur le thème de l'Arec avec la collaboration des artistes de l'association de peinture
- mise en place d'une roue à aubes pour produire de l'électricité sous le pont en collaboration avec l'association **SEME**, à des fins pédagogiques.

\*g : les 500 € prévus en 2010 pour le ponton pour handicapés n'ont toujours pas été versés (attente de la réalisation des travaux).

M. GUERRERO quitte la salle pour le vote.

VOTE : unanimité

## 5) vote du taux des 3 taxes directes locales

Le maire informe les élus que comme tous les ans, la Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie le 4 avril. Mmes PIRON et PONS du Centre des Finances Publiques de Langon étaient présentes. Il souligne que la catégorie 5M n'ayant pas été créée en 1972, les immeubles classés en 5M passent en 5 et pour la catégorie 4M concernant les très grandes surfaces (le tarif au m<sup>2</sup> est inférieur à celui des 5), certains immeubles classés en 4M passent en 5.

Les taux des trois taxes n'ont pas augmenté depuis 2007.

Vu la conjoncture actuelle, la situation financière de la commune et les bases des valeurs locatives augmentant, le maire propose de reconduire le taux des trois taxes directes locales.

### DELIBERATION

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des trois taxes directes.

Pour l'année 2011, les taux sont votés ainsi :

	<b>Bases 2011</b>	<b>Tx 2011 votés</b>	<b>Produit attendu</b>
<b>Taxe Habitation</b>	<b>633 000</b>	<b>12.90</b>	<b>81 657</b>
<b>Taxe Foncière (Bâti)</b>	<b>373 900</b>	<b>19.70</b>	<b>73 658</b>
<b>Taxe Foncière (Non Bâti)</b>	<b>29 100</b>	<b>38.44</b>	<b>11 186</b>

Le total du produit attendu sera de 166 501 euros.

VOTE : unanimité

## 6) vote du budget 2011

Le maire donne le solde trésorerie de la commune en date du 8 avril 2011 : 253 193.20 €.  
Il présente la comparaison des dotations d'état 2010 (145 465 €) et 2011 (142 782 €), soit une diminution d'environ 2 %.

### DELIBERATION

Après explication des différents chapitres de la section fonctionnement et des différents programmes de la section d'investissement dont les plus importants sont la construction de l'école maternelle, l'opération « terrain Bourg » et la poursuite des aménagements routiers, le Conseil Municipal vote l'adoption du budget 2011.

Le budget 2011 se résume ainsi :

Section Fonctionnement	: 764 153.30 euros
Section Investissement	: 434 393.89 euros

VOTE : unanimité

## 7) point sur la réunion du projet d'assainissement collectif du 8 avril

M. GUERRERO souligne qu'une centaine de personnes ont assisté à cette réunion.  
Notre bureau d'études et notre conseiller DDTM ont exposé le projet. Il a été répondu aux nombreuses questions des administrés.

Un résumé des documents sera mis sur le site de la mairie.

Il est précisé qu'aucun chiffre précis sur les coûts n'apparaîtra afin de ne pas influencer les entreprises s'il y a un appel d'offres.

M. DUCOUSSO craint le montant élevé des travaux pour les maisons du bourg côté Ciron (avec les sorties à un niveau plus bas que les conduites de collecte). Il aimerait avoir un avis technique.

Le maire préférerait l'achat de terrains par la commune entre ces maisons et le Ciron pour passer le réseau plutôt que le réseau public traverse des propriétés privées.

Il n'envisage pas que le budget communal abonde à l'équilibre du budget « assainissement collectif (AC) » : tous les Pujolais participeraient alors que seulement 114 foyers sont concernés, d'autant que la remise aux normes des assainissements individuels ayant eu un avis « réhabilitation urgente nécessaire » ou « travaux de réhabilitation nécessaires » sera obligatoire et engendrera des coûts non négligeables pour les administrés concernés.

De plus, les normes évoluant, le SPANC pourrait être amené à vérifier les assainissements autonomes tous les 3 – 4 ans, grevant d'autant les coûts de l'assainissement individuel.

En conclusion :

- Le maire précise qu'en l'état actuel des coûts, il n'est pas favorable à l'assainissement collectif mais ne veut négliger aucune piste.
- Il pourrait être créé un groupement pour travailler au niveau des « points noirs » des assainissements individuels. Cette piste sera explorée avec le Conseil Général.

Une autre réunion sera prévue. M. GILLE, Conseiller Général y assistera.

## 8) questions diverses

- point sur l'étude concernant la refonte de la numérotation postale

La commission s'est réunie une première fois après la rencontre de Mme DARMAILLACQ et M. LAFON avec La Poste (Direction du courrier) au Centre de tri de Fargues.

L'étude de cette refonte continue.

M. GUERRERO souligne que des noms courts seraient préférables.

- Chemin rural de Menaut

La mairie encaissera 1 669 €, somme correspondant au montant total de la vente.

- Terrain du bourg proche école : entretien avec M. et Mme TAUZIN

Le maire a rencontré Mme Janine TAUZIN qui refuse de vendre au prix proposé par France DOMAINE.

Il précise que son terrain ne peut pas être vendu comme terrain constructible pour l'instant car la zone 1AU (1<sup>ère</sup> zone à urbaniser) délimitée par le P.L.U. est conditionnée à l'installation du réseau d'assainissement dans le Bourg.

- Les travaux concernant le puisard de Menaut ont été effectués.

- Le maire fait part aux élus qu'il a prêté (ou prêtera), à titre gracieux, le foyer rural à :

- l'Amicale des retraités de la Gendarmerie, le 10 avril. Cette association a donné cinquante euros pour le CCAS.

- l'Inventaire Forestier National, le 27 mai, pour une demi-journée de formation.

- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 9 mai.

La réunion de juin est avancée au lundi 6 en raison des fêtes de Pentecôte.

Séance levée à 22 Heures.